

2010/2121 - Attribution d'une subvention de 160 000 € à l'Association « Quais du Polar » pour l'organisation de la 6e édition du festival « Quais du Polar » du 9 au 11 avril 2010 - Approbation d'une convention mixte (Direction de la Communication Externe) (BMO du 04/01/2010, p. 0049)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Cette délibération concerne l'Association et le festival « Quai du Polar », qui est devenu aujourd'hui le rendez-vous incontournable du genre Polar en France, reconnu par tous, les professionnels comme le public.

Depuis 5 ans que ce festival existe, son idée est de proposer un véritable panorama de la littérature policière actuelle de façon pluridisciplinaire en organisant un peu partout dans la ville à la fois des lectures, mais aussi des concerts, des projections de films, etc...

Une soixantaine d'auteurs devraient être présents pour cette édition. Ils viennent du monde entier. C'est un plateau extrêmement prestigieux pour ce festival qui, par ailleurs, a su, depuis cinq ans, multiplier les actions auprès des publics : le public scolaire d'une part, qu'il incite, évidemment, à la lecture, mais aussi d'autres publics, comme le public carcéral.

Donc, c'est un très bon événement que l'on vous propose de soutenir à hauteur de 160 000 euros et qui aura lieu cette année du 9 au 11 avril 2010.

M HUGUET Patrick : Je voudrais juste, en prenant la parole, répondre à M. Sécheresse qui interpellait tout à l'heure notre Collègue sur le fait que les interventions n'étaient pas toujours en rapport avec les sujets des dossiers.

Je crois qu'il faut généraliser, à ce moment-là, la remarque et les pratiques, puisque c'est bien souvent que certains dossiers amènent tout un tas de remarques et de critiques, sur l'action gouvernementale, par exemple. Et je crois que la règle, si elle doit exister, doit s'appliquer à tous.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Il n'y a pas eu un seul mot sur le dossier en question. C'est cela qui est un scandale !

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet allez-y !

M. HUGUET Patrick : Je vous trouve les uns et les autres, bien excités et énervés en ce début d'année.

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet !

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors de la Commission Culture, notre Collègue Katherine Legay avait

soulevé l'incongruité que représentait la rédaction du rapport concernant le jeu de rôle « Streetwars » destiné aux adolescents dans le cadre de Quais du Polar. Il avait été dit, d'ailleurs, que cette activité serait modifiée, voire supprimée, ou qu'au moins on ferait modifier l'intitulé. Je vous lis le rapport Monsieur le Maire : « Et pour la première année un jeu de rôle grandeur nature : « Streetwars » à l'échelle du Grand Lyon. Cette animation particulière sera lancée un mois avant l'événement et permettra aux adolescents de vivre des moments d'aventures en simulant des « meurtres » armés de pistolets à eau. »

Monsieur le Maire, les élus de la Ville et le Maire n'ont peut-être pas pour mission de porter et d'afficher des valeurs morales dans l'exercice de leur mandat, mais nous ne pouvons accepter ce rapport en l'état. Il est pour nous inacceptable, dans une période où se multiplient les actes de violence dans les établissements scolaires, que la ville puisse porter un tel jeu, qui d'ailleurs si vous allez voir sur le site internet ne s'adresse qu'aux personnes majeures, alors que dans le rapport on évoque les adolescents. Et nous ne pouvons pas porter, je ne le peux pas à titre personnel, et je pense que l'ensemble des Conseillers ne peuvent pas porter un appel aux meurtres virtuels dans la ville auprès des adolescents du Grand Lyon. Pourquoi pas le viol virtuel, le lynchage virtuel. Je crois que nous devrions porter au contraire des valeurs morales et être exemplaires.

Si cette activité prévue dans ce dossier n'est pas retirée, Monsieur le Maire, nous voterons contre et nous porterons le message que la Ville de Lyon appelle les adolescents à un jeu dans lequel ils feront des meurtres virtuels.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de supprimer cette activité, conformément à l'engagement qui avait été pris d'ailleurs, lors de la Commission et pendant laquelle tous les Groupes étaient d'accord.

M. LE MAIRE : Vous avez totalement raison, Monsieur Huguet. D'ailleurs j'ai demandé que par extension, on puisse retirer de toutes les bibliothèques de Lyon, Agatha Christie, et j'ai écrit aux chaînes de télévision pour que l'on puisse faire supprimer « Inspecteur Barnaby » le dimanche, ce qui me semble une dangereuse provocation.

Donc en ce qui concerne « Quais du Polar », en général, si vous voulez le roman policier plait plutôt bien. Après je comprends tout ce que l'on veut, Monsieur Huguet.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Oui !

M. HUGUET Patrick : Je ne comprends pas que vous n'écoutez pas mon argumentation qui n'est pas politicienne, vous êtes

quand même responsable, en charge de cette ville, vous devez pouvoir comprendre, avec les valeurs que vous portez qu'il n'est pas sain que la ville s'associe à une action qui incite les jeunes adolescents à effectuer des meurtres virtuels dans la ville. Par ailleurs tous les groupes à la Commission étaient d'accord et partageaient ce point de vue.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur Huguet, on a bien assisté à la même Commission et on parle de la même chose.

Première chose, le projet que vous évoquez est Streetwars. Il ne faudrait pas en faire l'essentiel du festival Quais du Polar. Ce n'est qu'un projet associé. Comme vous le savez, Quais du Polar s'appuie sur une soixantaine de projets associés qu'il valorise pendant les cinq jours.

Donc, ce n'est qu'un projet associé parmi 60. Ensuite sur le jeu en lui-même, je l'ai dit en commission, je comprends les réserves de certains membres de la commission nombreux à s'être émus de l'incitation apparente à la violence que portait ce jeu de rôle. La discussion a d'ailleurs eu lieu à un moment où nous étions tous endeuillés par l'insupportable meurtre du jeune Ama à Mermoz.

Au vu de la discussion que nous avons eu en Commission, je tiens à vous dire que j'ai appelé l'Association « Quais du Polar » pour lui demander de veiller à ce que, sans remettre en cause le jeu en lui-même, certains des aspects jugés les plus choquants (l'usage du mot meurtre par exemple), puissent être retravaillés dans un souci d'éducation à la non violence.

Je voudrais quand même préciser que « Quais du Polar » dans son essence même et dans son esprit, est une association qui, par nature est contre la violence et qui en fait énormément autour de la sensibilisation à la non violence, qui met un point d'honneur à éduquer les jeunes, à leur faire comprendre quelle est la différence entre la réalité et le virtuel, entre la réalité et la fiction, qui leur apprend à mieux regarder la télé, qui leur apprend à mieux jouer aux jeux vidéo. Donc, je ne voudrais pas que l'on oublie cette vérité dans le débat.

M. LE MAIRE : Si l'on pouvait, plutôt que de s'en prendre à Quais du Polar, demander que dans les banlieues il ne circule pas des Kalachnikov, franchement, je trouverai cela mieux. Si on pouvait aujourd'hui savoir ce qu'ont donné les recherches sur les meurtriers du jeune garçon qui a été assassiné, j'aimerais mieux. Aujourd'hui, je ne vois rien progresser de tout cela. Et j'aimerais bien que cela se fasse, parce que là est la véritable question.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Démocrates–MoDem s’est abstenu. Le Groupe Ensemble Pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)